



Bulletin d'information municipal

Août 2025

Vitrolles-en-Luberon



Mairie : 13 rue de la mairie
84240 Vitrolles-en-Luberon

tél. 04 90 77 82 01
mairie@vitrolles-en-luberon.fr

Mesdames, Messieurs,
Chers Concitoyens,

Voilà déjà la rentrée qui s'annonce ! Les prévisions budgétaires élaborées par le gouvernement sont contestées, il y a à l'horizon des menaces de censure, ça ressemble à du déjà-vu.



Malgré ces incertitudes, notre intercommunalité investit et parie sur l'avenir : Elle vient de finaliser l'achat de la propriété de la Bonde : un château, un étang et des terres agricoles.

Cet ensemble qui aurait pu devenir un lieu privé, va être organisé de façon à ce que tous les habitants de COTELUB, plus généralement ceux des environs et bien sûr les touristes puissent continuer à en profiter, pour se promener, se baigner, jouir de ce lieu magnifique.

Sur notre commune de Vitrolles-en-Luberon, l'équipe municipale œuvre aussi avec ténacité pour développer et améliorer les communs :

Le projet de rénovation de l'ancienne salle de classe est aujourd'hui terminé. Nous avons pu visiter les lieux lors du traditionnel apéritif du 14 Juillet. Ils permettent à présent d'accueillir des manifestations dans de très bonnes conditions.

Notre projet « Gîte – Bistrot de Pays » avance bien lui aussi : après le choix de l'architecte et la fin des études préliminaires obligatoires puis le lancement des appels d'offres nous en sommes maintenant au choix des entreprises.

Nos projets sont toujours conçus avec un plan de financement optimisé, subventionnés en général à hauteur de 80%, avec les participations de l'Etat, de la Région, du Département, de la Communauté de Communes et aussi de l'Europe, avec leurs diverses contraintes et dates de dépôt et de réponses.

Nous tenons à souligner ici le travail remarquable qu'effectue Céline Andrieu, notre indispensable secrétaire de Mairie, ainsi que Camille Doléan à COTELUB pour les recherches de financements.

Nous entretenons des liens d'étroite collaboration pour nos projets avec Monsieur le Préfet Thierry Suquet, Madame la Sous-Préfète Christine Hacques remplacée depuis peu par Monsieur le Sous-Préfet Éric Pierrat, Monsieur Le Sénateur Jean-Baptiste Blanc, Madame la Vice-Présidente de la Région Sud Bénédicte Martin, Madame la Députée Catherine Rimbart, Madame la Conseillère Départementale Noëlle Trinquier, Monsieur l'ex-Député Jean-François Lovisolo qui est aujourd'hui Conseiller Départemental, ainsi que Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président de COTELUB, la plupart dans le rôle de financeurs et/ou en appui pour leurs finalisations.

Les Points écoute décentralisés des gendarmes de La Tour d'Aigues continuent à Vitrolles en mairie les lundis matin des semaines paires. Nous attendons de leur part une date disponible pour une réunion d'information sur le dispositif de prévention « Participation citoyenne ».

Nous avons préparé l'assise de jardinets partagés, en bordure du parking du cimetière. La faible surface disponible ne permettant pas d'organiser ici des jardins traditionnels nous avons imaginé y installer des caisses hors sol de type « palox », remplies de substrat.

Après beaucoup de discussions auprès de la région qui détient la compétence transport, nous avons obtenu la réouverture de l'arrêt de bus des 4 Chemins. Nous avons également obtenu la création pour cette rentrée de septembre de l'arrêt de bus du Serre, qui était demandé depuis plusieurs années.

Une partie des désordres constatés sur la canalisation de la source ont été réparés, mais certains persistent au niveau de la fontaine ; ils font l'objet d'études assez complexes. Ces réparations permettent d'avoir toute l'eau disponible du captage, et le château du Grand Pré dispose heureusement à nouveau de l'eau.

Vous avez pu constater que nos jardinières ont repris des couleurs. Elles sont maintenant entretenues avec soin. Des « espaces verts », celui sous « l'école », ceux à l'entrée et la sortie du village sont également mis en valeur.

La place de la fontaine fait le bonheur des touristes avec son magnifique bignone aux trompettes orangées pour les yeux et le bruit de l'eau pour les oreilles.

Je tiens à remercier Myriam qui a pris en charge le fleurissement du village, par son investissement sans faille dans les végétaux.

Bien sûr je n'oublie pas Céline qui, depuis plus de deux ans, vous accueille avec son amabilité, sa patience et son sourire.

Je constate que notre petite collectivité a beaucoup de difficultés à se structurer autour d'intérêts collectifs, de valeurs de partage, souvent en butte à des intérêts particuliers.

Nous prévoyons à la rentrée, une réunion d'information sur le Parc Naturel Régional du Luberon, et l'opportunité de le réintégré à l'occasion de la révision de sa charte.

Pour les journées du Patrimoine de pays ces 28 et 29 juin ont été organisés à Vitrolles une exposition des toiles de Sam Salahié, une visite guidée du village avec Françoise Genoulaz et un concert à l'église donné par Jean-Christophe Selmi.

La disparition du comité des fêtes ne favorise pas les rencontres entre nos concitoyens Vitrollaines et Vitrollains ; Les cours de DO IN, les séances mensuelles de cinéma, les quelques rencontres culturelles, et les apéritifs sont malgré tout des occasions de se parler, de dialoguer. Je suis toujours ouvert à vos propositions constructives.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons à tous une belle fin d'été.

Le maire,

Alain De Villebonne



COLLECTE DES MONSTRES

en porte à porte
à Vitrolles-en-Luberon
tous les lundis

Inscription obligatoire

COTELUB : 04 90 07 48 12

9h-12h et 14h-17h www.cotelub.fr

COTELUB compte sur votre civisme pour respecter les consignes et le travail difficile des agents qui restent à votre service dans la mission de propreté.



N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

*Calculé à partir du service au 0800 06 66 66, appelé en service gratuit.
Cliquez sur l'icône pour obtenir le graphique de l'indice canicule.



Umbonia Spinosa

ANIMAUX ERRANTS :

Vous pouvez les adopter,
ou contacter la SPA :

0891 150 410 ou

04 42 90 57 50

qui pourra donner ses instructions.

aixenprovence@la-spa.fr

18 (Pompiers)

15 (Samu)

114 (Personnes sourdes et malentendantes)

04 42 51 07 30 Pôle Méd Peyrolles 7/7 de 9h à 22h

route du plan - Centre Cial Les Rivaux - 13860 Peyrolles en Provence





Notre secrétaire de mairie Céline Andrieu vous accueille en mairie
les lundis et jeudis matin de 9h à 12h
Sur RDV: le jeudi de 14h à 16h

Le maire Alain De Villebonne vous reçoit en mairie les lundis et jeudis de 11h à 12h
tél : 04 90 77 82 01
courriel : mairie@vitrolles-en-luberon.fr



site internet : www.vitrolles-en-luberon.fr



Des nouvelles et alertes sont diffusées sur l'application IntraMuros de la commune, à télécharger sur www.intramuros.org

Les activités culturelles et associatives du village sont signalées sur les panneaux d'informations situés à côté des containers.



Règlement Municipal du Cimetière Communal



ETAT-CIVIL

Décès

Joseph MALDONADO le 14 mars 2025

Maurice DAUMAS le 26 mai 2025

Christian JARDIN le 1er juin 2025

Cédric CORNILLON le 02 juillet 2025

Pierre TELLINI le 05 juillet 2025

Le Maire et le Conseil Municipal présentent toutes leurs Condoléances aux familles et leurs proches.



LE COIN DE L'ÉCOLE



Le chantier de l'école est enfin terminé !

L'apéritif du 14 juillet a été l'occasion de se retrouver sous les tilleuls de la cour.

Nous y avons accueilli le sénateur Jean-Baptiste Blanc, la vice Présidente de la Région Bénédicte Martin, les conseillers départementaux Noëlle Trinquier et Jean-François Lovisolo, le président de COTELUB Robert Tchobdrenovitch et les maires de la communauté de communes Sud Luberon.

Ce fut l'occasion de visiter l'ancienne salle de classe restaurée, qui devient ainsi un ERP, son extension de stockage avec son coin cuisine, et les nouveaux WC aux normes PMR.

Un règlement est à l'étude pour encadrer l'utilisation des lieux.

Après le travail des artisans, les élus ont retroussé leurs manches pour peaufiner et contribuer à la réussite de cette restauration.





LE PETIT COIN DES TOUTOUS

Nos amis les chiens sont souvent considérés par leurs maîtres comme des membres de la famille, confidents, faire-valoir, gardiens, protecteurs, aides ou plus simplement amis. Mais ils ne sont pas autonomes, et surtout pas responsables. C'est le maître qui est responsable de son chien vis-a-vis de la société. Il doit à tout moment pouvoir le maîtriser, qu'il ne morde pas, qu'il n'effraye pas, qu'il n'agresse pas, qu'il n'aboie pas sans cesse. Et les déjections dans l'espace public doivent être ramassées par le maître de l'animal.

Sur la place de l'église, sur les trottoirs, on voit encore trop souvent des «crottes». Nous allons installer dès septembre des distributeurs de sacs CaniSacs. Cela implique que le chien soit accompagné dans ses sorties, si cela n'était pas le cas on aurait affaire à de la divagation, verbalisable, d'animal domestique.



LE COIN DES RÉGLEMENTATIONS

Document d'urbanisme

Pour élaborer efficacement un document d'urbanisme pour notre commune, la révision en cours de notre SCoT local (schéma de cohérence territoriale) nous freinait jusqu'à très récemment. Tous les villages de COTELUB vont devoir remanier leur document d'urbanisme actuel pour le mettre en cohérence avec ce SCoT aujourd'hui finalisé.

Rappel : sur notre commune, depuis la caducité du POS en 2017 l'urbanisme est régi par le RNU (règlement national d'urbanisme), sous l'autorité du préfet ; cela constitue un cadre minimum pour organiser les lieux constructibles et ceux qui ne le sont pas.

Dans ce cadre, l'instruction des demandes d'urbanisme est déléguée à un service spécialisé de COTELUB. Schématiquement cela se traduit par : Demande / Instruction / Avis du préfet, et enfin acceptation ou refus signé par le maire. L'avis du préfet est un « avis conforme » que l'on doit appliquer. Le maire est tenu de se conformer à cet avis.

Notre commune cumule beaucoup de contraintes administratives : Il y a la Zone de montagne, la Zone d'aléa Feu de forêt, le secteur ABF (proximité d'un monument historique) et le SCoT. De plus, au sein de COTELUB, en appliquant la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et le SCoT actuel, le « reste à construire » ne représente plus qu'une faible superficie qui va encore être répartie entre zones artisanales, bâtiments agricoles, projets d'intérêt communautaire et habitat.



Plan communal de sauvegarde (PCS)

La loi nous contraint depuis peu à élaborer un plan communal de sauvegarde.

Il est aujourd'hui terminé, nous avons été assisté pour cela par COTELUB en la personne de Monsieur BOUDOT, et par le cabinet de consultations RisCrises, spécialiste dans ce domaine. Les travaux de réflexion et de mise en forme ont duré environ six mois pour arriver à une finalisation ce 24 juillet 2025.

À propos du 24 juillet : nous avons eu la restitution du PCS le matin, et un exercice avec une mise en situation l'après-midi : Chacun, dans son rôle, a fait face à une simulation de situation de crise. Il s'agissait pour l'exercice d'un incendie venant de Céreste qui se dirigeait sur le village, poussé par un vent violent. Nous n'avons pas eu de victimes à déplorer. Il ne s'agissait bien sûr que d'un jeu de rôle !

Nous faisons appel maintenant à nos concitoyens pour créer une réserve légale de bénévoles mobilisables en cas de crise sur la commune. Dans l'esprit, il y a déjà le CCFF, mais celui-ci est spécialisé dans le cadre des feux de forêt.

La RCSC (réserve communale de sécurité civile) est une structure légale. Ses membres sont mobilisables à l'occasion d'évènements exceptionnels impactant la commune.

Bornage Alignement

À plusieurs reprises ces derniers temps la mairie a dû faire borner par un géomètre les limites de la propriété communale.

Pour le bornage entre un particulier et une voie communale, rue ou chemin communal, il s'agit d'un alignement individuel.

Les bornages contradictoires fixent les limites de propriété et évitent des discussions et souvent des procès, qu'il s'agisse d'un bornage entre un particulier et le domaine privé de la commune ou d'un alignement avec une voie ou un chemin communal.

LE COIN DES COINCOINS

Bistrot Gite

Depuis quelque temps, on entend ça et là dans le village une petite musique qui insinue que-le projet du gite serait bien trop onéreux, qu'un tel investissement pour quelques coups de pinceau...

Je pense que les informations sur lesquelles s'appuie ce jugement lapidaire sont douteuses et surtout erronées. Remettons un peu de vérité sur la place publique.

Au début de cette mandature, l'ensemble du conseil municipal était unanime pour engager, après l'avoir visité, des travaux de réhabilitation de notre gite communal. Cela dans l'optique de pérenniser cette activité d'accueil et d'hébergement qui est actuellement le seul lieu faisant du lien social en mêlant les habitants, les visiteurs, les touristes, ...

Après mûre réflexion, s'appuyant sur une estimation des travaux nécessaires réalisée par le CAUE, et une étude de viabilité économique objectivée par l'association « Bistrots de Pays », nous allons mettre en place une activité restauration avec une cuisine professionnelle aux normes en déplaçant le positionnement du bistrot, de la rue de la Mairie à la D 33 dans la petite salle jouxtant la salle du Moulin, pour bénéficier ainsi d'une plus grande visibilité et d'un extérieur convivial.

Ce lieu central drainera autant les habitants que les touristes, qui pourront là se désaltérer ou prendre un repas. Pour pérenniser cette activité, il y aura toujours l'hébergement avec un dortoir et deux chambres plus «cosy», une activité de vente de produits locaux et de première nécessité et bien sûr restauration et bistrot avec licence IV.

Vitrolles en Luberon demeure ainsi un village à part entière.

Les sommes investies ne concernent pas que « quelques seaux de peinture ». Les études de viabilité d'une activité d'accueil et de restauration sont obligatoires et entraînent des dépenses conséquentes. De plus nous nous sommes engagés, sur les conseils de l'Etat et de la Région, dans une démarche d'économie d'énergie intitulée BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen), qui a nécessité des études fines et coûteuses. Néanmoins l'enveloppe globale de ce projet a fait l'objet d'un plan de financement maîtrisé. Sur un coût total de 385.000 euros, le financement est supporté pour le moment à hauteur de 76% par des subventions (Etat, Région, COTELUB). Nous espérons encore une réponse positive pour une subvention européenne pour atteindre 80%, soit le maximum autorisé.

Bruit(s)

A-t-on le droit de faire du bruit en journée ?

On parle souvent de tapage nocturne, bien connu, pour être une nuisance sonore anormale, la nuit, et vous empêchant de dormir. Mais ce type de nuisances n'est pas réservé à la nuit et un tapage peut parfaitement être diurne. Le tapage diurne est ainsi une nuisance sonore anormale subi en cours de journée entre 7 et 22 heures.

La loi française établit des règles pour réguler les bruits de voisinage et prévenir les nuisances sonores : on considère qu'il y a tapage diurne dès lors que le bruit est répété, intensif, et/ou qu'il dure dans le temps et constitue une gêne.

La première des choses est d'engager une démarche amiable auprès de son auteur : il se peut qu'il ne soit pas conscient du bruit qu'il génère.

Si la communication directe ne résout pas le problème, la médiation peut être envisagée.

Si cela échoue, il devient alors impératif de saisir l'autorité (police ou gendarmerie) qui pourra ainsi constater la nuisance et ordonner la cessation du trouble.



La commune a besoin de vous dans le cadre de son

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Comme promis, nous avons lancé l'étude et la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour notre commune de Vitrolles-en-Luberon.

Cette démarche a pour but d'organiser la réponse communale collective face à un phénomène d'origine naturelle et/ou technologique potentiellement dommageable.

De plus, à travers cet outil opérationnel et préventif, nous souhaitons développer une culture de prévention du risque au sein de la commune.

Nous vous proposons dans le cadre de ce plan de participer à l'élaboration du dispositif RCSC (Réserve Communale de Sécurité Civile) en retournant en mairie le questionnaire bleu ci-joint, document qui permettra de recenser les ressources mobilisables en cas de crise.

Pour élaborer ce plan communal le bureau d'études RisCrises a été sollicité.

La commune met dès à présent à votre disposition son Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et vous invite à prendre connaissance des bons réflexes à adopter.

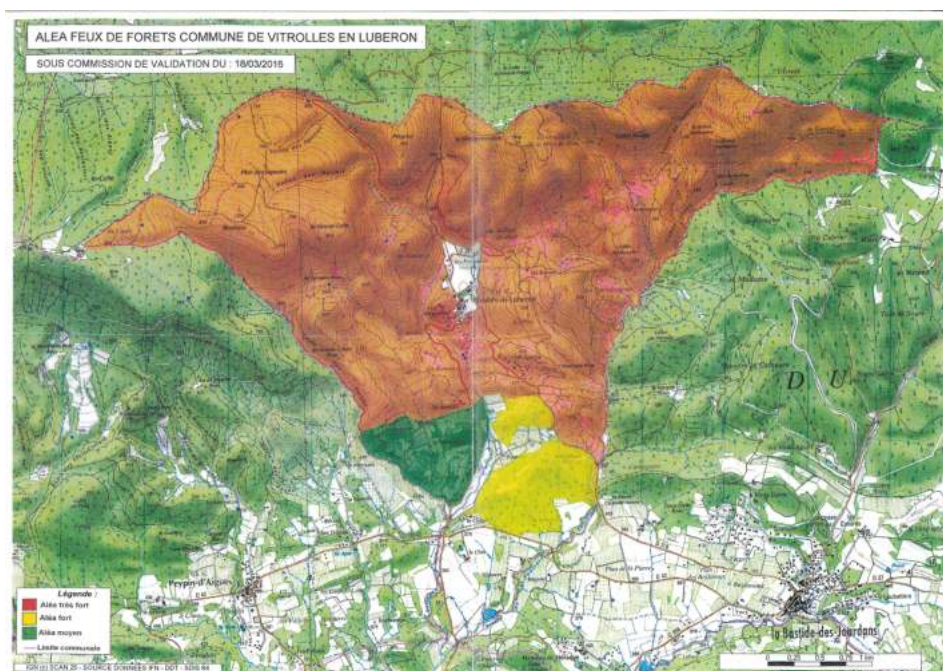
Vous pouvez le consulter/télécharger ainsi que le Plan Individuel de Mise en Sûreté (PIMS) sur le site internet de Vitrolles-en-Luberon (onglet « Documents »).

*Bien à vous,
Votre maire,
Alain De Villebonne*



Sur notre commune l'aléa feux de forêt est un risque majeur.

Autres aléas : mouvement de terrain, retrait-gonflement des argiles, inondations par ruissellement, risques météorologiques, nucléaire, attentat, sanitaire, pollution, cyber attaque, black-out électrique



À NOTER : Réunion publique d'information sur les OLD le 29 septembre

Obligation Légale de Débroussaillage

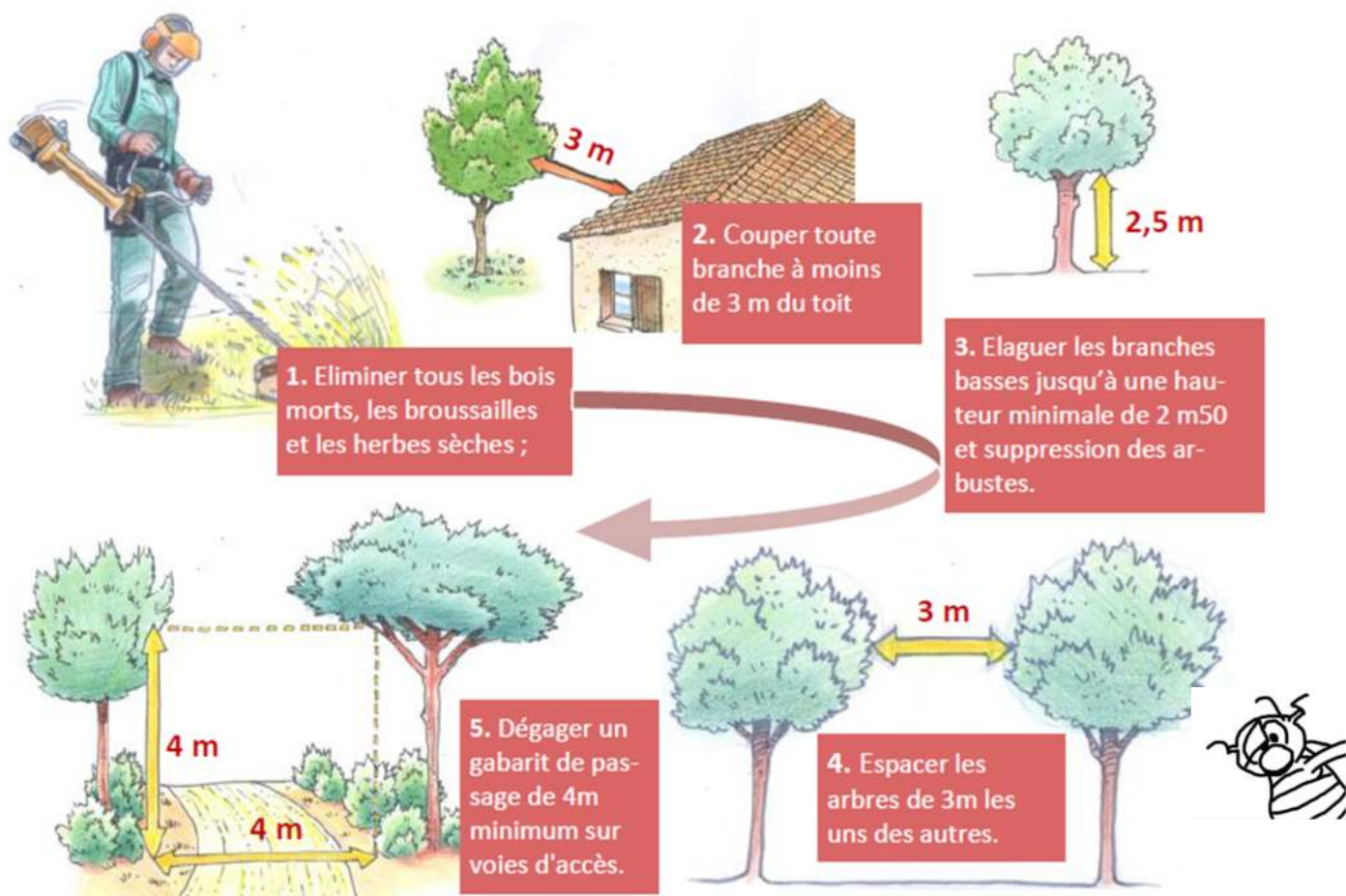


L'obligation de débroussaillage, et de maintien en état débroussaillé, s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts. Cette opération doit être réalisée autour de toute construction sur une profondeur de 50 mètres.

Le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privatif), cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie. Si un terrain voisin se trouve dans votre périmètre de débroussaillage, vous devez demander au propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception le droit de pénétrer sur son terrain. S'il vous refuse l'accès à sa propriété, les opérations de débroussaillage sont à sa charge. Il vous faut en informer la mairie. Les sanctions : Si vous n'avez pas procédé au débroussaillage comme cela est imposé, votre commune peut vous mettre en demeure de le faire et vous pouvez encourir les sanctions suivantes : Le maire de votre commune a la possibilité de vous imposer une astreinte qui peut s'élever à **100 € par jour de retard**.

Une amende administrative peut également vous être infligée par votre commune. Elle peut alors s'élever à 50 €/m² non débroussaillé. Vous pouvez également être condamné à payer **une amende pénale de 1 500 €**. Il faut également savoir que lorsque vous ne débroussaillerez pas, un incendie peut se propager plus facilement et détruire non seulement votre bien, mais aussi celui d'autrui. Vous engagez alors votre responsabilité et risquez ce qui suit : Vous pouvez être condamné à une peine d'un an d'emprisonnement, au maximum, et à une amende de 15 000 €. Si votre bien est détruit par l'incendie, votre assureur peut vous demander une franchise supplémentaire de 5 000 €.

Comment débroussailler ?



C.C.F.F. - Un grand merci aux citoyens volontaires qui animent notre comité communal feux de forêts, pour l'intérêt qu'ils manifestent par leur engagement pour la protection de nos forêts et de notre environnement.

LE COIN DES FINANCES

Le coin des Finances : Budget 2025

Pour mémoire, fin 2023, les comptes s'établissaient ainsi :

001 Investissement	Excédent	15 441,14 €
21002 Fonctionnement	Excédent	370 549,46 €

Résultat de l'exercice 2024	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	202 253,69	147 165,67
Recettes	67 588,92	201 777,40
Déficit	- 134 664,77	
Excédent		+ 54 611,73



Le résultat constaté à la clôture de l'exercice 2024 est donc :

En section d'investissement – Résultat : + 15 441,14 – 134 664,77 = - 119 223,63

En section de fonctionnement – Résultat : + 370 549,46 + 54 611,73 = 425 161,19 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître les restes à réaliser 2024 :

- En dépense (travaux de l'école et du gîte engagés et non terminés/payés au 31/12/2024) 327 019,99 €

- En recette, (subventions accordées en attente de la réalisation des travaux) 299 128,00 €

Le résultat de la section d'investissement est de :

- 119 223,63 – 327 019,99 + 299 128,00 = - 147 115,62

L'exercice 2024 s'établit donc :

Investissement : 15 441,14 + (- 134 664,77) - 327 019,99 + 299 128,00 = - 147 115,62 €

Fonctionnement : 370 549,46 € + 54 611,73 = 425 161,19

Ce bilan est établi en concertation avec M. Cyril PIETRINI, conseiller des décideurs locaux (CDL) de la DGFIP, qui accompagne et conseille la commune de Vitrolles en Luberon dans sa gestion budgétaire.

Pour 2025, le budget prévisionnel s'établit à :

📌 Fonctionnement : 415 389,48 € (avec un report de l'excédent 2024 de + 278 045,57 €).

La commune poursuit une gestion prudente : lors de l'élaboration du budget, les recettes fiscales sont évaluées à minima, l'évaluation des loyers prend en considération un taux d'inoccupation... et les dépenses sont anticipées au moins au montant réalisé l'année précédente.

📌 Investissement : 1 050 025,66 € (dont 327 019,99 € de RAR en dépenses et 299 128 € en recettes).

Ce budget prévoit le remboursement des emprunts (capital), la réalisation des travaux de l'école et du gîte, mais également :

- la possibilité d'acquérir un terrain pour les jardins partagés si l'opportunité se présentait,
- la restauration des statues de l'Église et des études pour des travaux de rénovation de l'Église,
- l'aménagement en établissement recevant du public (ERP) de la salle du Moulin afin que les vitrollain(e)s puissent enfin disposer de leur salle en toute sécurité,
- la réalisation d'un abri bus aux quatre chemins,
- l'élaboration d'un document d'urbanisme,
- l'installation de poteaux incendie,
- l'aménagement de places de stationnement route de Céreste, ...

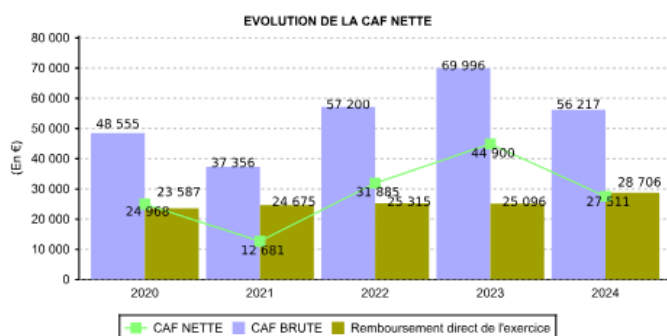
Ces projets ne seront pas tous réalisés, voire lancés en 2025. Mais leur inscription au budget permet d'initier les études estimatives, de prévoir leur financement et d'orienter la politique d'investissement de la commune et aussi de saisir les opportunités. Ainsi, des achats de terrains ayant été « budgétés » en 2025, sur information de la SAFER, la commune a pu préempter un achat de parcelles en vue d'installer une citerne pour la sécurité incendie des habitations isolées vers la route de Céreste.

Il convient aussi de noter que lors de sa séance du 18 avril 2025, le conseil municipal a décidé à nouveau de ne pas augmenter les taxes foncières locales (pour la part communale de ces taxes) qui demeurent encore pour 2025 fixées ainsi :

Taxe foncière Bâti (ce taux inclus à la fois la part communale et celle du département)	21,13 %
Taxe foncière Non Bâti	18,00 %
Taux de la Taxe d'habitation :	6,00 %

Ainsi, sous réserve de la variation de la valeur locative de vos biens (définie par la direction des finances publiques en fonction de l'inflation), la part communale de vos impôts fonciers n'augmentera pas et la commune continue à investir pour Vitrolles en Luberon.

Enfin, pour finir, des extraits du document de valorisation financière et fiscale 2024 de Vitrolles en Luberon :



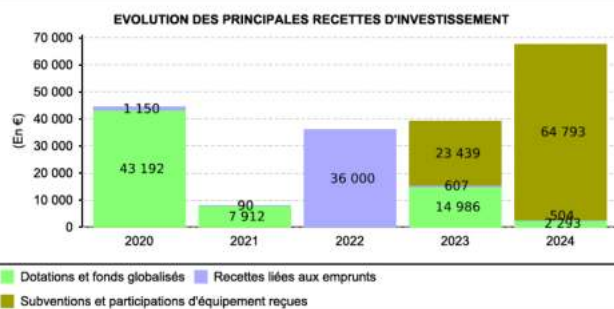
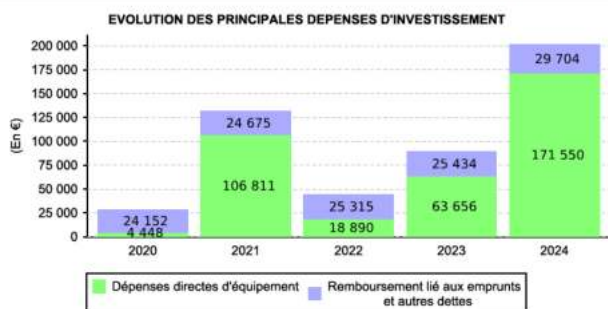
La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Source DGFIP – SGC Pertuis

Les opérations d'investissement



REPÈRES

En €/hab	2024			
	Commune	Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	937	993	1 272	510
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	162	207	266	95

REPÈRES

En €/hab	2024			
	Commune	Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	13	134	142	67
Recettes liées aux emprunts	3	3	227	70
Subventions et participations d'équipement reçues	354	510	618	187

Source DGFIP – SGC Pertuis

Autrement dit, la situation budgétaire de Vitrolles en Luberon est saine, résultat d'une gestion saine et prudente, et d'une recherche méticuleuse des subventions pour le financement des projets.

LE COIN DES HÉBERGEURS



DéclaLoc : Attention ! Nouvelle réglementation pour les hébergeurs



PLATEFORME D'INFORMATION, DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT
DES TAXES DE SÉJOUR DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD LUBERON



La taxe de séjour est instituée sur le territoire de COTELUB.

Le produit de la collecte de cette taxe est affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune ou du groupement ou aux dépenses relatives à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques.



Habitat : deux leviers pour améliorer le cadre de vie

La collectivité renforce sa politique du logement avec deux démarches complémentaires : l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) et la création d'un service public de la rénovation de l'habitat, en partenariat avec l'ANAH.

→ Le PLH, piloté par l'AURAV sur deux ans, permettra de définir une stratégie cohérente pour répondre aux besoins en logement, en lien avec le SCoT.

→ Des septembre 2025, un nouvel opérateur accompagnera les propriétaires dans leurs projets de rénovation : lutte contre la précarité énergétique, habitat indigne, maintien à domicile. Les ménages modestes pourront bénéficier d'aides renforcées, financées par l'ANAH et COTELUB.

LE COIN DES ÉLECTEURS

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES



Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions) et pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.

Pour cela, vous avez la possibilité de vous faire inscrire sur la liste de Vitrolles-en-Luberon :

- soit en vous présentant au secrétariat de la mairie muni d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois,
- soit par correspondance en fournissant en plus des pièces ci-dessus l'imprimé Cerfa,
- soit directement sur le site « service-public.fr ».

Les électeurs européens peuvent également voter pour les élections municipales et les élections européennes.

La procédure d'inscription est identique à celle des électeurs français.

Pour plus de renseignements, le secrétariat de mairie se tient à votre disposition.



LE COIN DES TALENTS

Par décret du président de la République du 5 juin 2025, Eric PIERRAT a été nommé sous-préfet de l'arrondissement d'Apt, dont dépend la commune de Vitrolles-en-Luberon.

Depuis le 1er juillet, nous avons donc un nouveau sous-préfet, qui succède à ce poste à Christine Hacques, désormais sous-préfète de Nyons.

Administrateur de l'État et ancien élève de l'Ena, Éric PIERRAT affiche un parcours riche au service des territoires et de l'économie.

Nous lui souhaitons la bienvenue !

À sa sortie de l'École nationale d'administration (ENA), Éric PIERRAT devient directeur de cabinet du préfet de Meurthe-et-Moselle, avant d'exercer comme sous-préfet à Thiers, dans le département du Puy-de-Dôme en région Auvergne-Rhône-Alpes, de 2003 à 2005.

Avant son arrivée en Vaucluse, il était commissaire de police à Salon-de-Provence depuis 2023, après avoir occupé pendant près de 10 ans le poste de secrétaire général aux affaires régionales en Bourgogne-Franche-Comté.

Sa carrière l'a mené jusqu'à New Delhi, en Inde, au sein de la mission économique, puis au ministère des Armées pendant six ans.

Avec cette nomination en Vaucluse, Éric PIERRAT entend poursuivre son engagement au service de l'État et des habitants du Pays d'Apt.

Nous sommes heureux et avons été honoré de sa visite à Vitrolles-en-Luberon jeudi 21 août, visite au cours de laquelle nous lui avons présenté « in situ » les projets communaux, bénéficiant d'une écoute attentive et de sa connaissance des différents dossiers.



NOS FACTEURS SONT DES HÉROS

Soyez vigilant avec vos chiens pour la sécurité des facteurs



Chaque année en France, environ 2000 facteurs sont mordus par des chiens, constituant l'une des principales causes d'accidents du travail.

Même si votre chien est habituellement doux, il peut réagir de manière imprévisible ou se sentir menacé, devenant ainsi potentiellement dangereux. Les propriétaires de chiens sont légalement responsables des dommages causés par leur animal et risquent une amende importante s'ils ne le retiennent pas lorsqu'il attaque ou poursuit un passant, **même sans blessure apparente**.

Ainsi, pour garantir la sécurité de nos facteurs travaillant sur la commune, nous vous invitons à prendre quelques précautions simples mais essentielles pour le quotidien de nos équipes et éviter ces incidents :

- **Assurez-vous que votre chien est correctement sécurisé** : Veillez à ce que votre chien soit dans un endroit où il ne peut pas accéder à la boîte aux lettres ou à la porte d'entrée lorsque le facteur arrive.
- **Utilisez une boîte aux lettres sécurisée** : Installez une boîte aux lettres conforme à l'extérieur de votre propriété, accessible sans que le facteur ait besoin de s'approcher de votre domicile.
- **Informez les membres de votre famille** : Faites en sorte que tous les membres de votre famille soient conscients des risques et des mesures à prendre pour éviter les incidents.

En parallèle, La Poste organise régulièrement des actions de sensibilisation et de prévention pour son personnel. En collaboration avec la Sécurité Civile, la Police Municipale et les brigades cynophiles de la Gendarmerie, des centaines de facteurs de la région suivent chaque année une formation pour se prémunir contre les risques liés aux chiens.

Les facteurs vous invitent donc à coopérer pour garantir la sécurité de nos facteurs, qui travaillent chaque jour pour vous servir.

Ensemble, agissons pour éviter les accidents et assurer un environnement de travail sûr pour tous.



LE COIN DES CHAMPIONS

CHAMPIONNATS de France de YOSEIKAN BUDO

Une vitrollaine double championne de France !

Le week-end du 25 au 27 avril 2025 ont eu lieu les championnats de France de Yoseikan Budo à Chevigny Saint Sauveur (21).

Une équipe de 13 compétiteurs de la Tour d'Aigues coachés par leur professeur Alain Rainero a fait le déplacement, et a fait une moisson de médailles.

Parmi ces compétiteurs, Nellya, une jeune Vitrollaine qui pratique ce sport depuis ses 5 ans a remporté avec brio deux médailles d'or dans sa catégorie (combat armes et combat pieds poings)

Pour rappel, Le **Yoseikan Budo** est un [art martial](#) qui utilise les coups (poings, coudes, pieds, genoux, tête), les projections, les immobilisations, les clefs, les étranglements, les armes (traditionnelles ou recouvertes de mousse).

C'est une des disciplines associées de la [Fédération française de karaté](#) (FFK).

Ce sport a été développé à la fin des [années 1960](#) et fondé officiellement en 1975. Il a été fondé par le maître [Hiroo Mochizuki](#), fils d'un des meilleurs élèves de [Jigorō Kanō](#), le créateur du judo.

Cette méthode originale met en évidence la logique commune entre les différentes techniques de combat à mains nues ou avec armes, fil conducteur appelé « *mouvement ondulatoire* ». La puissance du corps tout entier est sollicitée puis transmise à un membre ou une extrémité, par un mouvement d'onde. Ceci permet d'optimiser la puissance et l'efficacité de tout mouvement.

Le répertoire technique et pédagogique étant en perpétuelle évolution et amélioration, les possibilités sont quasiment infinies. (Source Wikipédia).

La commune de Vitrolles en Luberon est fière de sa jeune championne !



LE COIN DU CLOCHER-MUR



Nos concitoyens les plus attentifs auront certainement remarqué le retour en fonction de la deuxième cloche de notre église St Étienne, celle qui sonne notamment l'Angélus. L'entreprise Azur Carillon a récemment changé le moteur électrique qui l'actionne et son système électrique parafoudre.

Cette cloche est la plus ancienne des deux cloches du clocher-mur de l'église : classée monument historique, elle est datée de 1613 et signée A. Saurin, fondeur de cloches.

La sonnerie des cloches dans la tradition chrétienne (surtout catholique) n'est pas juste un concert : c'est un langage. Chaque sonnerie a une signification précise, et 2 cloches suffisent pour créer les appels nécessaires. Cependant, les clochers abritaient trois cloches généralement : accordées Sol, La, Si, cela permet par les combinaisons de hauteurs, rythmes et façons de sonner, une communication sonore riche et détaillée.

La volée : la cloche est mise en oscillation. Le tintement : la cloche est frappée avec un marteau. La coptée : tintement simple obtenu par une seule oscillation de la cloche.

Par exemple l'angélus, qui rythme la journée des paroissiens depuis des siècles à l'aube, à midi et au crépuscule : 3 groupes de 3 tintements suivi d'une volée. La messe ordinaire : cloche La en volée. Le Glas : 2 ou 3 coups, alternés selon les significations.

Mais aussi des sonneries civiles : Le tocsin : coups redoublés et rapides : annonce de graves événements. Le couvre-feu : volée du soir, prolongée.

Curieusement, nos 2 cloches sont accordées Sol pour la plus récente et Fa#, un 1/2 ton plus bas, pour la plus ancienne : peut-être un Sol au diapason baroque ? (Le diapason baroque est généralement 1/2 ton au dessous de notre diapason actuel).



ÇA SE PASSE CHEZ NOUS

Mercredi 24 septembre

le Cigalon vous propose :



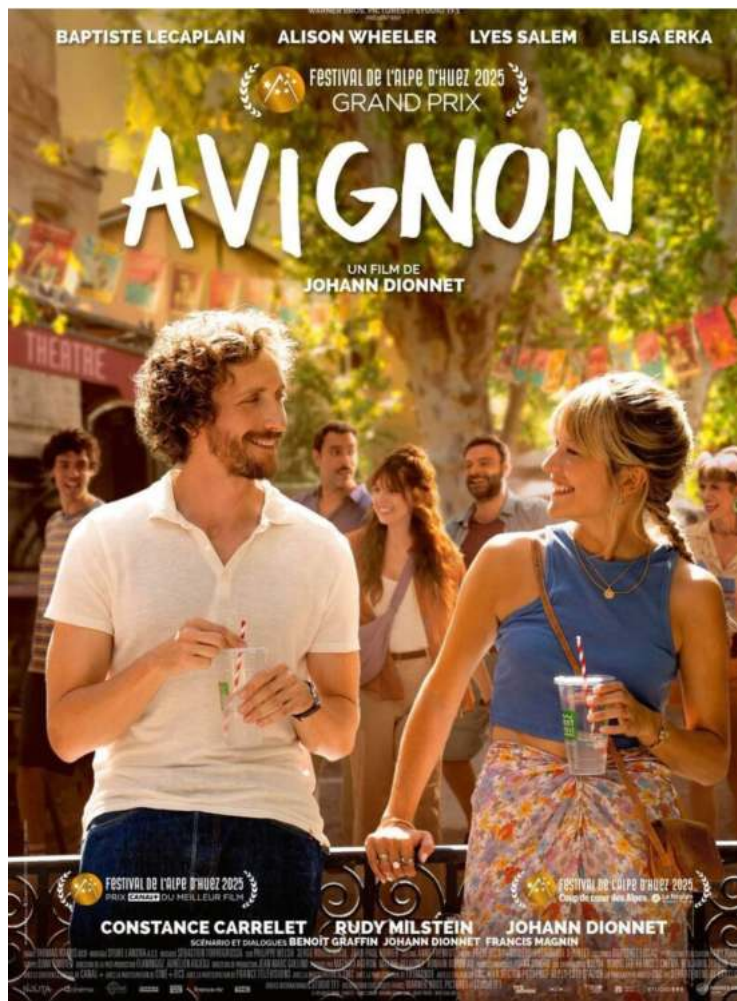
« **AVIGNON** »

Une comédie de **Johann DIONNET**, Grand Prix du Festival de l'Alpe d'Huez 2025.

Avec Baptiste Lecaplain,
Alison Wheeler, Lyes Salem

Un coup de foudre entre deux artistes, une comédienne et un comédien, évoluant dans deux mondes théâtraux opposés. En somme l'éternelle histoire de l'amour impossible... La rencontre de deux protagonistes à la Roméo et Juliette dans notre monde contemporain, plus précisément celui du théâtre. Lui, c'est Stéphane, qui joue dans des spectacles pour enfants, et fait du café-théâtre. Elle, c'est Fanny, une comédienne passionnée de théâtre classique, du *théâtre sérieux*. Entre ces deux univers règne une forme de mépris des uns pour les autres.

Cette belle histoire d'amour se déroule pendant le Festival d'Avignon, sur fond d'enjeux économiques typiques de notre société néolibérale.



Et si on lisait ?



Les lecteurs vitrollains vous donnent rdv **Lundi 15 septembre à 18h30** pour une réunion de rentrée autour des lectures de l'été.

Tout au long de l'année Et si on lisait ? propose des rencontres-débats ouvertes à tous, autour d'un livre dans une ambiance chaleureuse et souvent passionnée !

Vous avez lu le livre proposé ? Venez partager vos impressions. Vous n'avez pas lu le livre proposé ? Venez le découvrir. Vous pouvez intervenir ou écouter simplement. Les curieux comme les bavards sont les bienvenus.

Contact : Pierre-Yves 07 83 48 34 21

DO IN

Le Do In s'inscrit dans le domaine de la prévention et du bien-être.



Des cours ont lieu à Vitrolles en Luberon

le mardi soir (hors vacances scolaires) de **18h30 à 19h30**,

Accordez-vous un moment et venez essayer !

Renseignements et inscriptions :

Michel AMIC 07 81 07 83 90 shiatsu-bastidan.fr

Le Cigalon

fait toujours son cinéma
à Vitrolles-en-Luberon



Mercredi **20 août** (école)
Mercredi **24 septembre**
Mercredi **29 octobre**
Mercredi **26 novembre**
Mercredi **17 décembre**



Retrouvez toutes les festivités du territoire
sur le site Luberon sud tourisme
<https://www.luberon-sud-tourisme.fr/>



Gîte communal - Vitrolles-en-Luberon

KAROS, le Covoit Sud Luberon !

Comment intervient COTELUB ?

Les trajets ayant une origine et/ou une destination sur le territoire seront pris en charge par la collectivité :

- les conducteurs pratiquant le covoiturage percevront 2 € par passager, pour un trajet allant de 2 à 20 km. Ils pourront même gagner 10 centimes supplémentaires par kilomètre si le trajet dépasse 20 km.
- le passager paiera son trajet 0,5 € au lieu de 2 € jusqu'à 20 km, puis 10 centimes par km au-delà, et sera assuré de son retour en cas de trajet annulé puisqu'un taxi ou un Uber lui sera envoyé.

L'application est à télécharger sur smartphone : une fois votre adresse indiquée, vous basculerez sur la plateforme aux couleurs du territoire « Le Covoit Sud Luberon », la participation financière de la collectivité sera alors activée.



Pour télécharger Karos
Scannez-moi

